

www.voituresetvirages.com

randonnée sportive pour ALPINE A110

+33 631 847 804

#### **ARTICLE 6: assurance**

Les voitures devront être couvertes par une assurance responsabilité civile et personnes transportées.

Une police d'assurance sera souscrite par l'organisation pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion, survenus en cours de randonnée, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation et aux participants du fait des dommages corporels et matériels causés à des tiers. Les garanties dommages et vol sont exclues.

### **ARTICLE 7: vérifications**

L'organisation vérifiera la conformité de la voiture avec la fiche d'engagement ainsi que son état général. Elle pourra refuser le départ à toute voiture non conforme aux règles de sécurité.

# **ARTICLE 8 : publicité**

Les participants s'engagent à porter la publicité de l'organisation.

Ils cèdent leur droit à l'image à l'organisation qui pourra en faire usage selon ses besoins sur quelque support que ce soit, existant ou à venir.

#### **ARTICLE 9 : déroulement**

Cette randonnée ne comportant aucune notion de vitesse ou de régularité, aucun chronométrage de parcours ne sera effectué. Des contrôles de passage seront effectués aux points de regroupement. Les horaires sont donnés uniquement à titre indicatif.

Aucune assistance mécanique ou réparation d'aucune sorte ne sera assurée par l'organisation: les participants s'engagent à solliciter leurs propres moyens d'assistance.

Un trophée ALPES et ViRAGES sera remis selon le parcours effectué : BRONZE pour 1, 2, 3 ou 4 étapes, ARGENT pour 5 ou 6 étapes et OR pour 7 étapes.

# **ARTICLE 10: réclamations**

Cette manifestation se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne pourra être portée et ne sera admise.

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

#### **ARTICLE 11: modifications**

L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce programme en fonction des circonstances.

### **ARTICLE 12: annulation**

En cas d'annulation de la randonnée "ALPES et ViRAGES 2026", les participants seront intégralement remboursés des droits d'organisation et des droits de prestations.

En cas de forfait des participants, les droits d'organisation fixés à 200 € resteront acquis à l'organisation et les prestations de restauration et d'hôtellerie seront remboursées selon les règlements de chaque établissement.

# ALPES et VIRAGES randonnée sportive pour ALPINE A110

16-17-18-19 septembre 2026



www.voituresetvirages.com

+33 631 847 804



www.voituresetvirages.com

randonnée sportive pour ALPINE A110

+33 631 847 804

(4EO Iron)

16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026

**PROGRAMME** 

# 4 journées de grand-tourisme en liberté sur les routes des rallyes des Alpes

# mercredi 16 septembre

00.00

09:00	accueil des équipages	
10:00 - 12:30	1ère étape Opio, Escragnolles, Mons, Fayence, Monferrat	(110 km)
14:30 - 18:30	2 <sup>ème</sup> étape Monferrat, St André les Alpes, Col d'Allos, Embru	(190 km) <i>ın</i>
jeudi 17 septembre		
08:30 - 12:30	3 <sup>ère</sup> étape Embrun, Col de la Bonette, St Sauveur, Valberg	(160 km)
14:30 - 19:00	4 <sup>ème</sup> étape Valberg, Col de la Cayolle, le Lauzet, Embrun	(175 km)

# vendredi 18 septembre

00:30 - 12:30	Embrun, Selonnet, Gap, St Disdier Dévoluy	(150 KM)
14:30 - 18:30	6ème étape St Disdier, Col du Noyer, Col de Vars, Embrun	(190 km)

Fème átama

# Samedi 19 septembre

08:30 - 12:30	7 <sup>ème</sup> étape Embrun, Colmars les Alpes, Annot, Castagnie	(190 km) ers
14:30	remise des prix et clôture	

Jean-Luc ARMAGNACQ - VOITURES et VIRAGES - SIRET 41280900600049



www.voituresetvirages.com

randonnée sportive pour ALPINE A110

+33 631 847 804

16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026

REGLEMENT

# **ARTICLE 1: présentation**

"ALPES et ViRAGES 2026" est une randonnée routière, organisée les 16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026, se déroulant sur routes ouvertes à la circulation sans aucune notion de compétition de vitesse ou de régularité. Les équipages recevront au départ un carnet de route portant les indications nécessaires au parcours de l'itinéraire.

# **ARTICLE 2: voitures admises**

Sont admises les voitures ALPINE A110 des années 2018 à 2026 homologuées pour un usage routier. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser sans justification, toute demande d'engagement.

Le minimum de voitures requises est de 10 et le maximum de voitures admises est de 25.

# **ARTICLE 3: engagement**

Les droits d'inscription pour l'**organisation** et les **prestations** incluent le carnet de route, les plaques rallye, la restauration (apéritifs, vins, spiritueux exclus) ainsi que l'hébergement en hôtel \*\*\*, fixés selon le barème ci-après pour 1 voiture, avec 1 ou 2 personnes.

formule	1 personne	2 personnes	2 personnes	
	1 chambre	1 chambre	2 chambres	
tarif	1 200 €	1 500 €	1 700 €	

participation partielle au programme sur 1, 2, 3 jours avec tarification sur demande

Les formulaires d'engagement devront être retournés dûment **remplis et signés**, accompagnés d'une photographie de la voiture, de 200 € d'honoraires d'organisation et de 400 € d'avance sur prestations. La date limite d'inscription est fixée au 6 septembre 2026. Toute demande d'engagement non accompagnée des droits d'organisation ne sera pas enregistrée.

En cas de refus d'engagement de la part de l'organisation, les droits d'organisation et de prestations seront intégralement remboursés.

#### **ARTICLE 4: véhicule**

Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la règlementation en vigueur, et aucun recours ne pourra être formulé envers l'organisation.

Un extincteur et un triangle de pré-signalisation sont obligatoires pour chaque véhicule.

# **ARTICLE 5 : conducteur**

Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire : ces documents seront contrôlés avant le départ.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement. Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisation, et restent à la charge des participants.

Jean-Luc ARMAGNACQ - VOITURES et VIRAGES - SIRET 41280900600049

# ALPES et VIRAGES

www.voituresetvirages.com

randonnée sportive pour ALPINE A110

+33 631 847 804

16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026

**BULLETIN d'INSCRIPTION** 

<b>ÉQUIPAGE / CREV</b>	V							
Pilote / Driver								
Nom / Name			F	Prénom	/ First	Name		
Adresse / Address .								
Téléphone - Phone	+							
mél / e-mail			(	<u>@</u>				
Copilote / Naviga	ator							
Nom / Name			F	Prénom	/ First	Name		
VOITURE / CAR								
Modèle / Model		Coule	ur / Colour			•		
Année / Year .	Immatric	culation / N	umber plate					
Assurance / Insurance	company .							
Numéro de contrat / C	ontract number .							
ENGAGEMENT / F	REGISTRATION	ı			à p	artir du 1 <sup>er</sup> jaı	nvier 2026	
formule	1 person	nne	2 personnes	<b>1</b> lit	2 lits	2 cham	nbres	
tarif	1 200 €		1 500 €			1 700 €		
ORGANISATIO	icipation partielle au tion obligatoiren DN : BIC BNF tion obligatoiren	nent par v PAFRPPX) nent par v	irement banca XX - IBAN l irement banca	iire FR76 30 iire	000 40			
		_	XX - IBAN	FR/63	000 40		9838 514	
			ı 1er santambr	2026		au déna	rt	
•			u 1 <sup>er</sup> septembr ar virement ou			au dépa par chèqu	r <mark>t</mark> ue ou espèce	
•	chèque IS : BIC BNI	pa PAFRPPX	ar virement ou	chèque FR76 3	000 40	par chèqu 010 4300 0031	ue ou espèce	
par virement ou PRESTATION Le pilote et le copilo	chèque IS : BIC BNI chèque	PAFRPPX e à l'ordre pris conna	ar virement ou  XX - IBAN  de Jean-Luc  issance du règ	chèque FR76 3 ARMA lement,	000 40 GNAC l'agrée	par chèque de disparation de dispara	ue ou espèce 9838 514 et abandonne	
par virement ou PRESTATION  Le pilote et le copilotout recours	chèque  IS : BIC BNI  chèque  ote certifient avoir	PAFRPPX e à l'ordre pris conna organisation	ar virement ou XX - IBAN de Jean-Luc issance du règ n quels qu'en s	FR76 3 ARMA lement, oient le	000 40 GNAC l'agrée s motif	par chèque de disparation de dispara	ue ou espèce 9838 514 et abandonne	
par virement ou PRESTATION  Le pilote et le copilo tout recours	chèque IS : BIC BNI chèque ote certifient avoir à l'encontre de l'o	PAFRPPX: e à l'ordre pris conna organisation	ar virement ou  XX - IBAN  de Jean-Luc  issance du règ n quels qu'en s le  Signatu	FR76 3 ARMA lement, oient le	000 40 GNAC l'agrée s motif	par chèque par che par chèque par chèque par che par chèque par chèque par ch	ue ou espèce 9838 514 et abandonne ances.	

# ALPES et VIRAGES

www.voituresetvirages.com

randonnée sportive pour ALPINE A110

+33 631 847 804

16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026

**BULLETIN d'INSCRIPTION** 

•								
_	$\sim$		۵G	_	. ^	_	_	

Pilote / Driver					
Nom / Name Prénom / First Name					
Adresse / Address					
Téléphone - Phone +					
mél / e-mail					
Copilote / Navigator					
Nom / Name Prénom / First Name					
VOITURE / CAR					
Modèle / Model Couleur / Colour					
Année / Year Immatriculation / Number plate					
Assurance / Insurance company					
Numéro de contrat / Contract number					
ENGAGEMENT / REGISTRATION à partir du 1er janvier 202	26				
formule 1 personne 2 personnes 1 lit 2 lits 2 chambres					
tarif   1 200 € □   1 500 € □ □   1 700 € □					
participation partielle au programme sur 1, 2, 3 jours avec tarification sur demande					
200 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire					
ORGANISATION : <b>BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0103 3341 414</b>					
U 400 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire  PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514					
PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514  solde à l'inscription au 1er septembre 2026 au départ	•				
par virement ou chèque par virement ou chèque par chèque ou espè	ce				
PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514					
chèque à l'ordre de Jean-Luc ARMAGNACQ					
Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonr tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.					
Fait à	er				
	er				
Signature PILOTE  Signature COPILOTE  Envoyer à Jean-Luc ARMAGNACQ - First Home 115 - 2 avenue Pythagore - 06560 VALBONNE - FRANC					